

APPEL A MANIFESTATION D'INTERETS

Recrutement d'un consultant individuel chargé de conduire un diagnostic du mécanisme de gouvernance actuel des centres de Spécialisation en vue d'aller vers un mécanisme harmonisé pour l'ensemble des centres.

Ouverture de l'appel : 06/04/2023

Clôture de l'appel : 21/04/2023

AMI N° 11-2023

1. Le Programme de Résilience du Système Alimentaire (PRSA/FSRP) est un programme d'investissement régional phare visant à renforcer la résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest par une approche régionale stratégique. Ce programme financera des investissements dans trois domaines thématiques qui sont interdépendants : (1) Services de conseil numérique pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires ; (2) Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire (gestion durable des terres et des bassins versants, approches agroécologiques) ; et (3) Intégration du marché et commerce (développement de la chaîne de valeur des aliments de base régionaux). Chaque domaine est dirigé par l'une des institutions régionales mandatées suivantes : AGRHYMET, CORAF, et la CEDEAO) pour assurer la coordination et renforcer les capacités durables.
2. Le but ultime de cette activité est d'accompagner les centres dans le processus de leur transformation en CRE de l'espace CEDEAO. De façon spécifique, il s'agit d'entreprendre un diagnostic du mécanisme de gouvernance actuel des CNS, CRS et CRE et de proposer un mécanisme harmonisé à mettre en place dans tous les centres/pays.
3. Les tâches à réaliser ainsi que d'autres informations relatives à la conduite de la mission sont détaillées dans les termes de référence ci-après.
4. Le Directeur Exécutif du CORAF invite les candidats (« Consultants ») intéressés et ayant le profil recherché comme indiqué dans les termes de référence, à manifester leur intérêt pour cet appel.
5. Les candidats intéressés devront fournir une manifestation d'intérêt et leur CV actualisé détaillant les références concernant l'exécution et l'expérience de prestations similaires.
6. Il est porté à l'attention des candidats que les dispositions du paragraphe 3.14 du « Règlement de Passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque mondiale un Financement des Projets d'Investissement » de Juillet 2016, révisé en

Novembre 2017 et révisé en Août 2018 (« Le Règlement »), relatif aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

7. Les candidats seront sélectionnés selon la procédure de Sélection basée sur la qualification des consultants telle que décrite dans « le Règlement de passation des marchés de la Banque ».
8. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires, tous les jours ouvrables par courriel, auprès du Secrétariat Exécutif du CORAF à l'adresse : n.lamien@coraf.org et copie à procurement@coraf.org.
9. Les consultants intéressés par cet appel doivent soumettre une manifestation d'intérêt mettant en évidence l'exécution et l'expérience de contrats similaires et un CV détaillé accompagné des copies des diplômes et attestations de travail par courriel à l'adresse suivante : procurement@coraf.org au plus tard le **21 avril 2023 à 16h00 GMT**.

Dr Abdou TENKOUANO
Directeur Exécutif

Termes de référence de recrutement d'un Consultant individuel chargé de conduire un diagnostic du mécanisme de gouvernance actuel des centres de Spécialisation en vue d'aller vers un mécanisme harmonisé pour l'ensemble des centres.

1. Contexte

Le Programme de Résilience du Système Alimentaire (PRSA ou FSRP acronyme en anglais) est un programme d'investissement régional phare de plus d'un milliard de dollars US visant à renforcer la résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest par une approche régionale stratégique. Le programme financera des investissements dans trois domaines thématiques qui se renforcent mutuellement : (1) Services de conseil numérique pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires ; (2) Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire (gestion durable des terres et des bassins versants, approches agroécologiques) ; et (3) Intégration du marché et commerce (développement de la chaîne de valeur des aliments de base régionaux). Chaque domaine sera dirigé par une institution régionale mandatée (AGRHYMET, CORAF, CEDEAO) pour assurer la coordination et renforcer durablement les capacités.

L'Objectif de développement du programme (ODP-PDO) est de : « Renforcer la gestion des risques inhérents aux systèmes alimentaires régionaux, améliorer la durabilité de la base de production dans les zones ciblées et développer les marchés agricoles régionaux. »

De façon spécifique le programme va contribuer à accroître la résilience des systèmes alimentaires au Burkina Faso, au Mali, au Niger, et au Togo (Phase 1) ; au Ghana, au Tchad et en Sierra Leone (Phase 2) ; au Sénégal et d'autres pays (phase 3) par des investissements dans la gestion des risques régionaux, le commerce des denrées alimentaires de base et la durabilité de la base de production.

La sous-composante 2.1 prévoit le renforcement des systèmes nationaux de recherche à travers la consolidation des Centres Nationaux de Spécialisation (CNS). C'est au total 9 CNS qui ont été établis dans le cadre de mise en œuvre du Programme de Productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO) sur la période 2007-2019. Il s'agit des CNS : (i) Plantes à Racines et Tubercules au Ghana, (ii) Riz pluvial, irrigué et de submersion profonde au Mali ; (iii) Céréales Sèches au Sénégal ; (iv) Fruits et légumes au Burkina Faso ; (v) Banane Plantain en Côte d'Ivoire ; (vi) Aquaculture au Nigéria ; (vii) Maïs au Bénin, (viii) Elevage au Niger et (ix) Riz de Mangrove en Sierra Leone.

Dans le processus d'accompagnement des CNS pour leur maturation en CRE, le CORAF a eu à commanditer deux évaluations du degré de maturation de ces CNS en CRE sur la base des critères définis à l'atelier de Lomé I en 2014. Au terme des évaluations : (i) le CNS céréales sèches du Sénégal et celui sur les Racines et tubercules au Ghana ont accédé au statut de Centre Régional d'Excellence ; (ii) les CNS Riz du Mali, Élevage du Niger et Maïs du Bénin ont accédé au statut de Centre régional de Spécialisation et (iii) les CNS restants ont encore besoin de temps pour finaliser leur processus de migration vers les CRS et CRE.

Les centres de spécialisation disposent de mécanisme de gouvernance qu'autorisent leur système national de recherche. Certains de ces mécanismes s'ouvrent plus facilement à la région et d'autres moins. Au vu du mandat régional que chaque centre d'excellence doit impérativement remplir, il convient de s'accorder sur un mécanisme harmonisé que chaque pays pourrait adopter pour le centre qu'il héberge. Aussi, est-il envisagé de faire une cartographie de mécanismes de gouvernance existants des centres pour en identifier un ou deux à recommander aux pays.

2 Objectifs

Le but ultime de cette activité est d'accompagner les centres dans le processus de leur transformation en CRE de l'espace CEDEAO. De façon spécifique, il s'agit d'entreprendre un diagnostic du mécanisme de gouvernance actuel des CNS, CRS et CRE et de proposer un mécanisme harmonisé à mettre en place dans tous les centres/pays.

3 Approche méthodologique

Elle consistera pour le consultant de rendre dans des centres échantillons pour faire l'état des lieux de leur gouvernance dans les dimensions administratives et scientifiques par la conduite d'interviews et la documentation des différents organes et outils existants (manuels de procédure, relations internationales, etc.) et leur utilisation, le mode d'opérations et d'ouverture à la sous-région, etc.

Le consultant doit articuler l'évaluation de la gouvernance autour des critères tels que la pertinence, efficacité, efficience, impact/effet et viabilité. Le consultant adoptera une approche participative et consultative garantissant une collaboration étroite avec les principales parties prenantes. L'étude diagnostique nécessitera la visite de 6 centres des neuf centres pour des entretiens avec les responsables de l'institution de rattachement du centre, les responsables et gestionnaires du centre, les équipes de recherche, des partenaires scientifiques et techniques, des utilisateurs des résultats de la recherche, des Organisations sous régionales et internationales d'intérêt situées dans le pays.

L'évaluation de la gouvernance devraient porter à titre d'exemple sur les aspects suivants :

- i. Positionnement ou non dans l'organigramme de l'institution de rattachement du centre ;
- ii. Possibilité d'autonomie de gestion (délégation de pouvoir, de signature, etc.) ;
- iii. Relation entre la direction du CNS et le directeur général (DG de l'institution de rattachement/du SNRA) ;
- iv. Structure et fonctionnement de l'organe de direction du CNS ;
- v. Existence de conseil scientifique national ou international et mode fonctionnement ;
- vi. Mode de fonctionnement avec les autres institutions membre du centre ;
- vii. Mécanisme de gestion des relations internationales ;
- viii. Structure et travail des équipes de recherche ;
- ix. Performance de la direction et de ses équipes/départements ;
- x. Recrutement, rémunération et évaluation du rendement du directeur ;
- xi. Planification stratégique ;
- xii. Performance et reddition de comptes ;
- xiii. Gestion des risques ;
- xiv. Éthique et culture organisationnelle.

Seront concernés par cette étude diagnostique, les centres sur (i) les Fruits et légumes au Burkina Faso ; (ii) le Riz au Mali ; (iii) l'Élevage au Niger ; (iv) l'Aquaculture au Nigeria ; (v) les Plantes à Racines et Tubercules au Ghana, les céréales sèches au Sénégal.

Le consultant fera une offre méthodologique détaillée pour répondre à chacun des points de l'évaluation, une offre financière et un calendrier détaillé et réaliste de mise en œuvre de l'évaluation.

4 Produits/résultats attendus

Le principal produit attendu de cette étude diagnostique est le rapport dans lequel les différents mécanismes de gouvernance existants ont été documentés auprès de la direction et du personnel, des membres des organes de gouvernance, des institutions partenaires et autres parties prenantes de ces centres.

Les résultats intermédiaires attendus sont les suivants :

- L'état du cadre institutionnel actuel des centres soumis à l'évaluation est établi ;
- Les difficultés et/ou points de faiblesses dans la gouvernance de chaque centre sont rapportés ;
- Les points forts de la gouvernance de chaque centre sont ressortis ;
- Les possibilités d'ouverture à l'international de chaque centre sont identifiées ;
- Les possibilités d'autonomie partielles ou complète de gestion de chaque centre sont identifiées ;
- Des propositions de mécanismes harmonisés de gouvernance des centres sont formulées en vue d'une appropriation par chaque pays.

5 Durée de la mission

La durée de réalisation de cette mission est de Quarante-cinq (45) Homme-jours sur une période de 2 mois. Le démarrage aura lieu en mai 2023.

6 Profil du consultant

Le consultant commis à cette mission devrait avoir certaines des qualifications et expériences ci-après :

- Le Consultant devrait être titulaire d'un Master en Stratégie d'entreprise, Organisation ou domaines similaires ;
- Expérience minimale de quinze (15) dans le diagnostic ou l'audit organisationnel ;
- Expérience minimale de quinze (15) dans la réforme de l'administration publique ;
- Expérience minimale de quinze (15) dans la réalisation d'études sectorielles et/ou d'analyses institutionnelles et organisationnelles ;
- Connaissances des centres de Spécialisation ;
- Connaissances de la recherche agricole ;
- Il/elle disposera d'une bonne connaissance de la gestion administrative et d'excellentes capacités d'analyse et de synthèse ;
- Au moins 10 ans de travail dans des institutions de recherche et développement en Afrique de l'Ouest et Centrale ;
- Avoir réalisé au moins trois missions similaires ;
- Connaissances avérées sur les défis et les opportunités de la recherche et du développement en Afrique de l'Ouest et du Centre ;
- S'exprimer couramment en Français ou en Anglais, et pouvoir travailler dans l'autre langue.

7 Contenu de la mission

La prestation comprendra (liste non exhaustive) :

- La documentation de l'état des lieux des mécanismes de gouvernance des centres ;
- L'analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM) de chaque mécanisme identifié ;
- L'identification d'un ou deux mécanismes à recommander ;
- La formulation d'un mécanisme harmonisé à proposer à l'ensemble des CNS.

8 Obligations concernant les rapports

Dans le cadre de la mission, le Consultant devra livrer les rapports ci-après :

- un rapport de démarrage qui détaille la méthodologie envisagée;
- un rapport de progrès, à mi-parcours;

- un rapport définitif sur l'ensemble du processus qui prend en compte les observations faites par le CORAF, les différents centres et leurs partenaires.

Les rapports rédigés en langue française ou anglaise seront transmis au Secrétariat Exécutif du CORAF en version électronique.

9 Soumission des offres

Les candidats intéressés par cet AMI doivent envoyer leur manifestation d'intérêts et leur curriculum vitae détaillé par courriel à procurement@coraf.org au plus tard le **21 avril 2023 à 16h00 GMT**. Les consultants seront sélectionnés suivant l'accord défini dans les directives "Sélection et utilisation de consultants dans le cadre des prêts IBRD, allocations IDA et subventions par les emprunteurs de la Banque Mondiale" de Janvier 2011.

FRAUDES, CORRUPTION, CONFLITS D'INTERET, EXPLOITATION, ABUS SEXUEL ET HARCELEMENT SEXUEL

Fraudes, corruption : les soumissionnaires, fournisseurs, entrepreneurs et leurs sous-traitants doivent observer, lors de la passation et de l'exécution des contrats les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. En particulier, ils doivent éviter tout acte de corruption et toutes manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives dans le but d'octroyer ou d'obtenir un marché passé par le CORAF. Tout comportement déviant fera l'objet de sanctions appropriées (annulation du marché, exclusion des marchés futurs passés par le CORAF, licenciement du personnel du CORAF coupable de ces actes.

Conflits d'intérêts : Les règles du CORAF exigent que toute entreprise qui participe à une procédure de passation de marchés ne se trouve pas en situation de conflits d'intérêts. Deux cas de figure peuvent être envisagés :

- L'entreprise fournit des biens, des travaux ou des services (autres que des services de consultants) qui font suite ou sont directement liés aux services de conseil pour la préparation ou l'exécution d'un projet qu'elle a fourni ou qu'une entreprise qui lui est affiliée a fournis ;
- L'entreprise (son personnel y compris) entretient une proche relation d'affaires ou familiale avec un membre du personnel du CORAF : i) qui intervient directement ou indirectement dans la préparation du dossier d'appel d'offres ou des spécifications du marché, et/ou dans le processus d'évaluation pour ledit marché ; ou ii) qui pourrait intervenir dans l'exécution ou la supervision de ce même marché.

L'expression « **Exploitation et Abus Sexuels (EAS)** » englobe les significations ci-après :

- L'« **Exploitation Sexuelle** » (ES), définie comme le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance à des fins sexuelles, incluant, mais sans y être limité, le fait de profiter monétairement, socialement ou politiquement de l'exploitation sexuelle d'une autre personne;
- Les « **Abus Sexuels** » (AS), définis comme toute intrusion physique ou menace d'intrusion physique de nature sexuelle, soit par force ou sous des conditions inégales ou par coercition ;
- Le « **Harcèlement Sexuel** » (HS) est défini comme toute avance sexuelle importune, toute demande de faveurs sexuelles ou tout autre comportement verbal ou physique à connotation sexuelle par le personnel de l'Entrepreneur à l'égard d'autres personnels de l'Entrepreneur ou du Maître d'Ouvrage ;

Toute entreprise qui s'avérerait être en situation de conflit d'intérêts ou d'exploitation, d'abus ou d'harcèlement sexuel ne pourra obtenir un marché du CORAF.